



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nice, le 21 mars 2016

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie
Directeurs Académiques des Services de
l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Professeur(e)s des
écoles et Instituteurs(trices)

S/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
chargés de circonscription du 1^{er} degré
Mesdames et Messieurs les Principaux de
collèges avec SEGPA

**Direction des
services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

Affaire suivie par :
Nathalie FARRUGIA

Téléphone
04 93 72 63 65

Fax
04 93 72 63 22

Mél.
nathalie.farrugia@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

**Objet : Mouvement interdépartemental complémentaire des enseignants du
1^{er} degré public par exeat et ineat - Rentrée scolaire 2016**

Conformément à la note de service n° 2015-185 du 10-11-2015 du Ministère de
l'Éducation Nationale, publiée au Bulletin Officiel n°9 du 12 novembre 2015, j'ai
l'honneur de vous faire connaître ci-après le calendrier des opérations de mutations
des enseignants des écoles par ineat non compensé au titre de la rentrée 2016.

Toutes les demandes doivent être transmises à mes services par la voie
hiérarchique.

Date limite de réception des demandes à la Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Alpes Maritimes :

6 mai 2016 délai de rigueur

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte
au titre de la prochaine rentrée scolaire.

I – DEMANDE D'INEAT

Personnels souhaitant intégrer les Alpes-Maritimes

- Une demande manuscrite d'ineat précisant le motif invoqué
- Une promesse d'exeat ; je vous prie de bien vouloir préciser si le demandeur a participé au mouvement interdépartemental et, dans l'affirmative, le barème retenu lors de cette opération.
- Eventuellement, tout document justificatif venant à l'appui de la demande (appui social ou médical).
- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques qui permettront de joindre l'intéressé(e) rapidement.
- Une fiche individuelle de synthèse.



2 / 2

Pour les demandes pour rapprochement de conjoint les pièces suivantes seront ajoutées au dossier de demande :

- pour les personnels mariés avec ou sans enfant : une photocopie du livret de famille
- pour les personnels non mariés ayant des enfants reconnus ou à naître reconnus par anticipation par les deux parents : une photocopie du livret de famille
- pour les personnels pacsés : une copie de la déclaration du PACS et une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts ou une copie du dernier avis d'imposition.
- Une attestation d'emploi du conjoint (précisant le lieu d'exercice ou d'affectation et la date de prise de fonction du conjoint).
- Justificatif de domicile

II – DEMANDE D'EXEAT

Personnels souhaitant quitter les Alpes-Maritimes

- Une demande d'EXEAT (préciser le motif de la demande)
- Une demande d'INEAT (préciser le motif de la demande) adressée au Directeur Académique du département demandé et qui sera transmise **par mes services** (aucune demande ne doit être transmise directement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département souhaité).
- Eventuellement, tout document justificatif venant à l'appui de la demande (appui social ou médical).

Pour les demandes pour rapprochement de conjoint les pièces suivantes seront ajoutées au dossier de demande :

- pour les personnels mariés avec ou sans enfant : une photocopie du livret de famille
- pour les personnels non mariés ayant des enfants reconnus ou à naître reconnus par anticipation par les deux parents : une photocopie du livret de famille
- pour les personnels pacsés : une copie de la déclaration du PACS et une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts ou une copie de l'avis dernier d'imposition.
- Une attestation d'emploi du conjoint (précisant le lieu d'exercice ou d'affectation et la date de prise de fonction du conjoint).

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H